

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2011**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Frédéric BOLMONT, Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.

Absent non excusé : Jean-François BOUVAT.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de séance le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Eclairage public hameau du Serre
- Avenant maîtrise œuvre marché Bistrot

**Approbation du procès verbal du 26/07/2011**

Approuvé à l'unanimité.

**Aménagement route du Soulier**

Suite aux devis reçus et au solde non utilisé sur la ligne ouverte au budget pour les travaux de voirie, il est décidé de faire réaliser des travaux sur une partie de la route du Soulier (fin de la partie goudronnée jusqu'à la maison de Mr. Bonnel) à hauteur de 4.500 € HT. Un nombre moins important de revers d'eau métalliques sera demandé par rapport au devis initial en comprenant 8.

Accepté à l'unanimité

Il a été constaté qu'un arbre se trouvant à proximité de la voirie gênait le chasse neige en période hivernale. Il sera demandé à son propriétaire de bien vouloir le couper.

**Avenant au marché de l'entreprise Bourguignon pour travaux de charpente église**

Le Maire expose que vu l'état désastreux de la charpente de la noue et de l'abside de l'église constatés par l'entreprise Bourguignon lors des travaux liés au marché initial, il est nécessaire de passer un marché complémentaire avec celle-ci soit :

Montant du marché initial	43.054,37 € HT	soit 51493,02 € TTC
Avenant n°1 au marché initial	7.792,25 € HT	soit 9.319,53 € TTC
Nouveau montant du marché	50.846,62 € HT	soit 60812,55 € TTC

Adopté à l'unanimité.

**Dotation Cantonale 2012 – Demande de subvention pour les travaux de façades des bâtiments communaux**

Le Maire informe que certaines façades de bâtiments communaux ont besoin d'être rénovées. Des devis ont été demandés et le montant total des travaux est estimé comme suit :

Restauration façade Est du gîte	8.414,00 € HT	soit 10.063,14 € TTC
Restauration façade du Bistrot	3.076,00 € HT	soit 3.678,90 € TTC
Restaurations façades préau école	12.880,00 € HT	soit 15.404,48 € TTC
<b>Total des travaux</b>	<b>24.370,00 € HT</b>	<b>soit 29.146,52 € TTC</b>

Ces travaux sont acceptés de façon à pouvoir solliciter du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale Patrimoine 2012.

Il va de soit que d'autres devis seront demandés, les propositions faites étant élevées.

**Approbation derniers statuts du SDED**

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, reçu le 26 juillet 2011, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 24 juin 2011 relative à l'actualisation des statuts du Syndicat, dont la commune est membre.

Cette actualisation permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. Elle concerne l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

- L'éclairage public

- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge  
Conformément à l'article L.5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral. Les communes désireuses de souscrire effectivement à ces deux nouvelles compétences ou à l'une ou l'autre d'entre elles, pourront ensuite, à tout moment, activer ce transfert, après entretien préalable avec le Syndicat départemental.

Cet entretien visera à identifier les intentions de la commune et à déterminer d'un commun accord le mode opérationnel à privilégier, entre transfert de compétence ou assistance technique, s'il est convenu que la commune conserve la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme approuvé par délibération du 24 juin 2011.

### **Taxe sur la consommation finale d'électricité**

La commune étant membre du SDED, les taux relatifs à cette taxe sont votés pour le Syndicat d'Electricité.

### **Eclairage public hameau du Serre**

Le Maire informe qu'afin de raccorder au réseau BT l'habitation de M. et Mme VELUT au Serre, les travaux ont été réalisés en souterrain. De ce fait le poteau permettant de soutenir le lampadaire de l'éclairage public a été enlevé. Se soulève la question de remise en place d'un candélabre ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas reposer de candélabre au hameau du Serre cette installation engendrant des coûts trop élevés pour la commune.

### **Avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre marché du Bistrot**

Le Maire informe que le montant des travaux HT du Bistrot est inférieur au montant estimatif qui a servi de base pour le calcul des honoraires de Mr. Mas notre Maître d'œuvre.

De ce fait il y a lieu d'établir un avenant comme suit :

#### **Tranche conditionnelle : Taux d'honoraires HT de 8%**

Forfait de rémunération initial calculé sur la base HT de travaux de 150.000€	12.000,00€
Montant du marché final HT de travaux réalisés 122.280,70 €	
Avenant n°1 au contrat initial de MO	-2.217,54€
Forfait de rémunération final	9.782,46€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant faite ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

### **Questions diverses**

**Requête famille Vignon – La Britière** : Suite à un litige datant de 1989, suivi d'une procédure de 2 ans par la suite abandonnée entre la commune et la famille Vignon au sujet d'une parcelle située à La Britière et non réglé ce jour, Mme Evelyne Vignon a souhaité rencontrer le conseil municipal.

Elle a exposé les motifs du litige et souhaiterait voir ce jour une issue à celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à trouver une issue à cette affaire et propose de saisir l'assistance juridique de la commune.

**Location local communal ancien foyer de fond** : L'entreprise Elec Vercors a demandé par courrier du 24/08/2011 de pouvoir louer ce local afin d'y entreposer son matériel. Les élus ne se positionnent pas ce jour, la commune devant au préalable s'informer des modalités de location applicables de façon à ne pas s'engager sur une durée trop longue et de pouvoir vendre ce bâtiment sans contraintes liées à un locataire.

Marcel Algoud se charge de demander conseil au Notaire.

Il est précisé que la location de ce local a été refusée par la municipalité à d'autres demandeurs mais ceux-ci devaient l'utiliser comme atelier (ce qui engendrait des nuisances sonores auprès du voisinage) et non comme dépôt.

La décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

**Chemin communal La Britière** : Mr Pascal Marcon par courrier du 07/09/2011 demande à la municipalité de régler un problème d'eaux pluviales se déversant dans sa propriété suite à travaux effectués sur ce chemin par un tiers.

Les élus sont conscients que personne ne doit intervenir sur une propriété communale sans en avoir demandé l'autorisation et s'engage à faire niveler le virage final du chemin avec mise en place de renvois d'eau, ce qui évitera toute inondation des propriétés se trouvant dans la partie basse.

Cependant en ce qui concerne les travaux réalisés à tort par les utilisateurs de ce chemin aucune dépense communale ne sera faite.

Le Maire propose un rendez entre le conseil municipal et les intéressés le lundi 26/09 à 18h.

**Fête du Bleu 2012** : En 2012 la Fête du Bleu devrait normalement être organisée sur notre territoire. Vu l'enveloppe financière importante à attribuer à cette manifestation et le nombre de bénévoles nécessaires, une commune seule ne peut la supporter. Afin de discuter sur l'avenir de cette fête la CCV organise une réunion le 29/09/2011 à 20h30 à la salle des fêtes de La Chapelle.

Toutes les bonnes volontés y sont invitées.

**Local de l'Office du Tourisme au Col du Rousset** : L'antenne de l'Agence Belle Rives ayant fermé, de nombreux locataires ont sollicité l'agence Bellier Immobilier de se charger de la location de leurs biens sur le Col. De façon à pouvoir répondre à leur attente Mme Claire Bellier demande de pouvoir utiliser l'ancien local de l'Office du Tourisme le samedi toute la journée et de pouvoir faire un affichage de ses offres sur la vitrine.

Le Conseil Municipal donne son accord. Un dédommagement lui sera demandé pour la mise en fonction du chauffage dans ce local.

**Demande de réouverture sentier communal Les Revoux** : M. Nicolas Perret et Mme Marielle Couder, par courrier du 02/09/2011 demandent à la municipalité de pouvoir utiliser le sentier communal à proximité de leur propriété pour modifier l'accès aux 2 lots ouest de celle-ci. La municipalité de voie pas d'objection à cette utilisation.

Il est également demandé que ce sentier soit débroussaillé par la municipalité. Les élus demandent à ce que les demandeurs participent à cet entretien.

**Ecole** : Grâce à la persévérance de nos instituteurs auprès de l'Inspection d'Académie, la classe supplémentaire supprimée en fin d'année scolaire 2010-2011 vient d'être réouverte.

**Droit de préemption vente fonds de commerce BN'J bar** : La municipalité ne souhaite pas faire intervenir son droit de préemption.

**Recrutement adjoint administratif** : De nombreuses candidatures sont parvenues en Mairie. Après les avoir toutes étudiées 5 personnes ont été convoquées pour un entretien.

La candidature de Mme Audrey Charrais a été retenue. Elle commencera son service début Octobre.

**Maison de la biodiversité** : Une réunion a été fixée par le PNRV pour choisir le muséographe et le paysagiste suite à appel à candidature le 22/09/2011. Christophe Morini et Jacques L'Huillier sont invités à y participer. Le dossier avance.

**SIEAV** : Christophe Morini informe les élus que les subventions qui devaient être attribuées pour les programmes d'assainissement collectif des hameaux de Gagnaires et des Chaberts à La Chapelle et du hameau de La Bessée à Saint Agnan n'ont pas été attribuées malgré un avis favorable des services de la Préfecture.

Les travaux devront être repoussés.

**Service technique** : Francis Chevreux informe que Mr. René Roux est en arrêt jusqu'à fin septembre et que celui-ci sera certainement reconduit. Le contrat de travail de Mr. Roux se termine le 30/11/2011.

**Réservoir plateau de Beurre** : Pascal Brunet informe que les travaux de rénovations sont terminés et remercie la municipalité au nom des adhérents du Groupement Pastoral.

**St Agnan Animation** : Frédéric Bolmont informe de la démission de Mr. Hervé Coudon du poste de Président. Pour le moment c'est lui-même qui assure cette fonction jusqu'au renouvellement du bureau.

Séance terminée à 24h00.

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal non déterminée.